

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 19 octobre 2016**

---

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 18

*Travaux de la Commission de la pédagogie du 3 octobre 2016*  
*Diplômes d'université*

---

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 14 octobre 2016

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 25 voix pour (unanimité) :**

**les demandes formulées par l'UMDPC Santé :**

- **modifications apportées aux diplômes d'université :**
  - . « Echographie et techniques ultra sonores »,
  - . « Conduite abus et dépendance »,
- **tarif unique des droits administratifs pour tous les DU et DIU ;**

**la demande formulée par l'UFR STAPS :**

- **modifications apportées au DU « Educateur sportif et activité physique pour la santé » (ESAPS).**

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Relevé de décisions de la CFVU du 14 octobre 2016*  
*Compte-rendu de la Commission de la pédagogie du 3 octobre 2016*  
*Diplômes d'université*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## DIPLOMES D'UNIVERSITE

### CP 3 octobre 2016 et CFVU 14 octobre 2016

Porteur du projet	Objet de la demande	Observations CP	AVIS CFVU
<b>UMDPC Santé - SEFCA</b>	<p><b>- Changement de responsables pédagogiques :</b> Mr Loffroy Remplace Mr Krause pour le DU échographie et techniques ultra sonores</p> <p><b>- Modification de l'intitulé du DU Conduite Abus et Dépendance qui devient le DU Addictologie générale</b></p> <p>Il est précisé que cela est en lien avec le fait qu'il existe une Capacité d'Addictologie à Dijon. Cet intitulé est plus cohérent.</p> <p><b>- Tarif unique des droits administratifs pour les DU et DIU :</b></p> <p>Le tarif des droits administratifs pour les DU et DIU n'étant pas stipulé dans l'arrêté ministériel, le conseil valide un tarif unique pour tous les DU et DIU, correspondant au tarif du niveau licence imposé par le Ministère chaque année par arrêté, soit pour 2016-2017:189€10 (184€ + 5€10 médecine préventive).</p>	<p>Pas d'observations particulières</p>	<p><b>Avis favorable à l'unanimité</b></p>
<b>UFR STAPS</b>	<p>Ce projet de DU a été validé au printemps 2016 dans les conseils centraux.</p> <p>Ce sont des micro changements qui sont demandés : dans les prérequis, il y a le souhait d'associer la formation initiale ; léger changements de coefficient pour l'écrit qui passe de 14 à 15 et il y a une reformulation dans la rubrique « validation des acquis professionnels ».</p>	<p>Pas d'observations particulières</p>	<p><b>Avis favorable à l'unanimité</b></p>